

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 1 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

#### Informations sur le produit

Désignation commerciale : **DHBP**  
Nom Chimique : 2,5-diméthyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane  
No.-CAS : 78-63-7  
No.-CE : 201-128-1  
Numéro d'enregistrement : donnée non disponible

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques pour l'utilisation industrielle

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **United Initiators GmbH & Co. KG**  
Dr. Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach  
Germany  
Adresse e-mail : [contact@united-in.com](mailto:contact@united-in.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Peroxydes organiques, Type C H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

#### **Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Explosif R 2: Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.  
R 7: Peut provoquer un incendie.  
Irritant R38: Irritant pour la peau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011



Date de révision : 30.05.2011

Page 2 de 12



Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

Pictogrammes de danger	:	 	
Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H242 H315	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P220  P233 P235 P262  P280  <b>Intervention:</b> P333 + P313  <b>Élimination:</b> P501	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger	:	 	
		Explosif	Irritant
Phrase(s) R	:	R 2  R 7 R38	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. Peut provoquer un incendie. Irritant pour la peau.
Phrase(s) S	:	S 3/7  S14  S36/37/39	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 2.3 Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 3 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nature chimique : Degré de pureté convenant pour utilisation technique liquide

Le produit est une substance au sens du règlement REACH (1907/2006/CE).

Le tableau suivant indique en première position le composant principal.

Les autres composants dangereux seront cités lorsque cela est nécessaire en respect de l'annexe II N° 3.1. du règlement REACH.

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	No.-Index
2,5-dimethyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane	78-63-7	201-128-1	

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 4 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection respiratoire. Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Saisir mécaniquement avec précaution (par ex. avec une pelle PE propre). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre: 7, 8, 11, 12 et 13

### 6.5 Autres informations

Ne jamais ajouter d'autres substances ou déchets aux restes du produit! Mettre les restes du produit en lieu sûr et les amener à la déchetterie réglementaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 5 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter le choc et le frottement.

Classe d'explosibilité de poussière : donnée non disponible

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Défense de fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!

Précautions pour le stockage en commun : Stocker séparé d'autres substances dangereuses et incompatibles.

Température de stockage : 10 - 30 °C

Autres données : liquide jusqu'à moins de 10 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Autres informations sur les valeurs limites: voir chapitre 16

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 6 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareil de filtrage court terme: filtre A.

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Épaisseur du gant : 0,5 mm  
Temps de pénétration : >= 8 h

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Protection faciale

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer l'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : d'éther  
Seuil olfactif : Sans rapport  
pH : donnée non disponible  
Point de fusion/point de congélation : donnée non disponible  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non applicable, Décomposition  
Point d'éclair : 74 °C  
Méthode: ISO 3679, Seta-Flash

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 7 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

Taux d'évaporation	: Sans rapport
Inflamabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: 8 hPa à 50 °C
	27 hPa à 80 °C
	95 hPa à 110 °C
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 0,88 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: peut être mélangé Milieu: Alcool
	peut être mélangé Milieu: Esters
Température d'auto-inflamabilité	: non applicable, Se décompose par chauffage.
Température de décomposition	: env. 90 °C, SADT (test homologué ONU H.4), Désagrégation à accélération spontanée possible à partir de températures d'env. 90 °C.
Viscosité, dynamique	: 8 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Propriétés comburantes	: Peroxyde organique

## 9.2 Autres informations

Température d'inflammation	: donnée non disponible
Indice de réfraction	: 1,422 à 20 °C
Miscibilité dans l'eau	: non miscible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 8 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stabilité: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur, Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

Décomposition thermique : env. 90 °C  
Méthode: SADT (test homologué ONU H.4)  
Note: Désagrégation à accélération spontanée possible à partir de températures d'env. 90 °C.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg  
Substance d'essai: 2,5-diméthyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane, > 90%

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: 4.100 mg/kg  
Substance d'essai: 2,5-diméthyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane, 90%

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 9 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

Sensibilisation : Résultat: Le produit ne sensibilise pas.  
Méthode: Buehler Test  
Substance d'essai: 2,5-diméthyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane,  
92,6%

## Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

## Cancérogénicité

donnée non disponible

## Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

## Tératogénicité

donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

## Danger par aspiration

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 10 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## 12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information concernant l'élimination et l'emballage : Elimination:  
L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 3103  
Description des marchandises : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE  
(2,5-dimethyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane)  
Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2  
Quantité limitée : LQ14  
Code de restriction en tunnels : (D)  
Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Numéro ONU : 3103  
Description des marchandises : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE  
(2,5-dimethyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane)  
Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2  
Quantité limitée : LQ14  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA

Numéro ONU : 3103  
Description des marchandises : Organic peroxide type C, liquid  
(2,5-dimethyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane)  
Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 11 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

Étiquettes : 5.2 (HEAT)  
Instructions de conditionnement : 570  
(avion cargo)  
Dangereux pour l'environnement : non  
Instructions de conditionnement : 570  
(avion de ligne)

## IMDG

Numéro ONU : 3103  
Description des marchandises : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, LIQUID  
(2,5-dimethyl-2,5-di(tert-butylperoxy)-hexane)  
Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Étiquettes : 5.2  
No EMS Numéro 1 : F-J  
No EMS Numéro 2 : S-R  
Polluant marin : non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
voir chapitre: 6, 7 et 8

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 (pollue faiblement l'eau)  
VwVwS (règlement de gestion des substances dangereuses pour l'eau) (Allemagne), annexe 2

Autres réglementations : BGV B4 organische Peroxide. (Exigences légales pour l'Allemagne)  
BG-Merkblatt M001 beachten (Exigences légales pour l'Allemagne)  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Störfallverordnung Anhang I (Exigences légales pour l'Allemagne) Produkt unterliegt dem Sprengstoffgesetz (SprengG; Stoffgruppe C). (Exigences légales pour l'Allemagne)

Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: (Exigences légales pour l'Allemagne) Ib, S+ (Exigences légales pour l'Allemagne)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 30.05.2011

Date de révision : 30.05.2011

Page 12 de 12

Désignation commerciale: DHBP

DE / FR

Version: 1.13

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 7	Peut provoquer un incendie.
R38	Irritant pour la peau.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.